

**Arrêté n°23/09-259-PREF-SDS du 26 septembre 2023
portant autorisation de surveillance sur la voie publique
par la société de sécurité privée «5 SUR 5 SECURITE»
à l'occasion de l'inauguration du CADR'ENT à Chartres du 27 au 28 septembre 2023**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN, Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir n° 28-2023 du 21 août 2023, portant délégation de signature au profit de Monsieur Frédéric BLANC, Directeur de cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir, régulièrement publié ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu l'autorisation du 26 juin 2023 n° AUT-028-2122-06-26 20230362150 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité portant autorisation d'exercer à la société CINQ SUR CINQ SECURITE, 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES ;

Vu la demande présentée le 22 septembre 2023 par Monsieur Sébastien RIBEMONT, Président de la société CINQ SUR CINQ SECURITE tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance et de gardiennage à l'occasion de l'inauguration du CADR'ENT du mercredi 27 au jeudi 28 septembre 2023 à Chartres;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Chartres n° 23-AT-1682 du 21 septembre 2023 portant réglementation de la circulation place des Halles et rue de la mairie à l'occasion de l'inauguration du CADR'ENT ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Chartres n° 23-AV-0959 du 25 septembre 2023 portant autorisation précaire d'occupation du domaine public communal à l'occasion du CADR'ENT du mardi 26 septembre 2023 au jeudi 28 septembre 2023 ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- A R R Ê T E -

Article 1 :

La société CINQ SUR CINQ SECURITE, sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES, est autorisée à assurer une mission de sécurisation pour l'inauguration du CADR'ENT à Chartres du mercredi 27 septembre 2023 à 18h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 08h30.

Article 2 :

cette surveillance pourra être assurée par :

Agents titulaires	
Monsieur Mathis CAMPION	Madame Angélique COCHIN
Monsieur Jonathan MURET	Monsieur Anthony STEPHANT
Monsieur Esteban BOURSIN	Monsieur François DEMBADOUNO

Cette surveillance pourra être assurée par les agents figurant sur les listes annexées au présent arrêté.

Ces agents de sécurité dûment habilités sont titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er} dans le cadre de l'inauguration du CADR'ENT du 27 au 28 septembre 2023.

Article 3 :

Le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

Le secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,


Frédéric BLANC